RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA TRANSFORMATION

SARL WM MANAGEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 1164 Route du Thor
Les Valayans
RCS AVIGNON 831 371 034

Sur la transformation de la société **WM MANAGEMENT** en société par actions simplifiées

CYGNOM

25 avenue Mazarin 84000 AVIGNON [redacted] [redacted]

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes . SARL au capital de 312 300€ Numéro RCS : 951 368 521

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 29 Janvier 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 114 839 €, dont 21 138 € de résultat sur l'exercice.
- Depuis le 1er septembre 2024, il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.
- La situation des disponibilités au 30 septembre 2024 présente un solde positif de 4 723€ en recul depuis la clôture du dernier exercice de – 74 571€. Cette variation se justifie par des placements de trésorerie (sur le poste VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT) pour un montant de 118 320€ à la clôture de l'exercice. Ces placements se composent principalement de Dépôts à Terme (DAT) ne présentant pas de risques de dépréciation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Avignon, le 19 février 2025,

CYGNOM
Julien GALLET
Commissaire à la transformation

